

QUESTION 1 (45 points)

1.1 Tir fédéral : Mises multiples sur un concours sélectif.

Expliquez comment sera classé un compétiteur qui a fait trois départs sur le concours, deux départ le samedi et un départ le dimanche, avec les scores suivants :

1er départ : 560 points.

2ème départ : 550 points.

3ème départ : 570 points.

Lorsqu'un compétiteur participe à plusieurs départs lors d'un même concours, seul son premier score (dans ce cas 560 points) sera pris en compte pour le classement officiel de la compétition.

1.2 En Beursault, comment se jugent les cordons ?

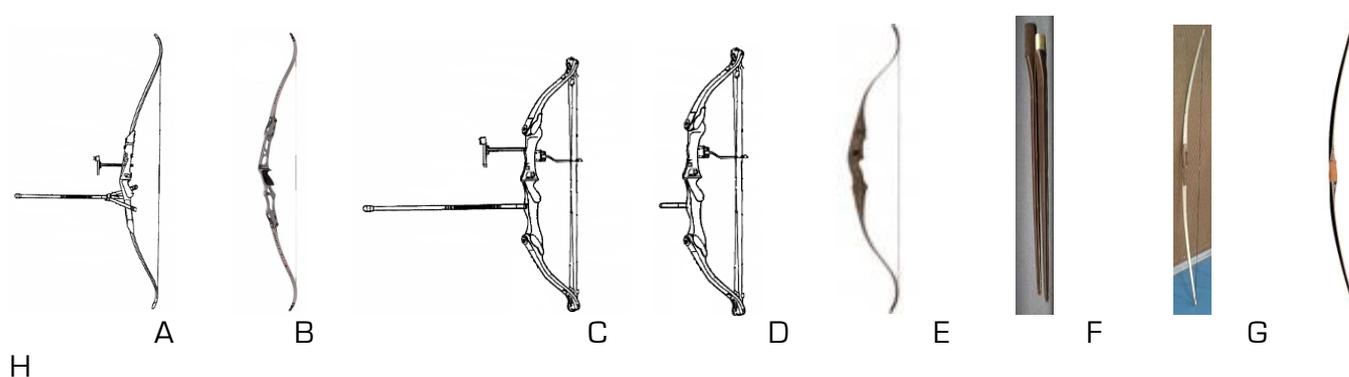
Les cordons se jugent au désavantage sauf le noir, à l'avantage

1.3 En Beursault : un compétiteur a un problème à son viseur ; il doit s'arrêter pour le réparer. Expliquez la procédure qu'il doit suivre.

Il doit prévenir l'arbitre.

S'il ne peut pas réparer pendant le tir de son peloton avant son tour, sa sortie doit être signalée au marqueur ou garde-panton. 15 min lui sont allouées pour régler le problème. Il pourra ensuite reprendre le tir en respectant l'alternance butte d'attaque / butte maîtresse et les flèches manquantes seront rattrapées après la fin du tir des autres archers du peloton (!!! vigilance sécurité).

1.4 Vous faites l'inspection du matériel dans un qualificatif beursault ; différentes armes vous sont présentées. Certaines ne sont pas reconnues en tir beursault : dans quelle division d'arc seront-elles classées ?



	Division d'arc ouverte OUI/NON	Pour un tireur utilisant cette arme, quelle est la catégorie de classement ?
A Arc classique	OUI	Arc classique
B Arc Nu ou B.B	NON	Arc Classique
C Arc à poulies	OUI	Arc à poulies
D Arc à poulies nu	NON	Arc à poulies
E Arc chasse	NON	Arc classique
F Arc Longbow démontable en 2 parties	OUI	Arc Droit
G Arc droit avec ouverture centrale	OUI	Arc Droit
H Arc Longbow	OUI	Arc Droit

1.5 Quelles protections pour les doigts de la main de corde et pour la main d'arc un compétiteur arc classique peut-il utiliser ? Décrivez ce qui est autorisé, ce qui est interdit.

Protection pour les doigts : sont autorisés les protège-doigt, les doigtiers, le gant ou la palette. Cette protection ne doit servir qu'à tendre, tenir et lâcher la corde. En aucune manière, on ne peut y incorporer un objet pour tendre, tenir ou lâcher la corde.

Un séparateur de doigts peut être utilisé pour ne pas pincer la corde.

Une plaquette d'ancrage, ou tout autre dispositif similaire, attachée sur le protège doigt ou la palette, servant à aider le positionnement au point d'ancrage, est autorisée.

A la main d'arc, on peut porter un gant (ou une mitaine ou toute autre protection similaire) qui ne sera pas attaché à la poignée.

1.6 Quels matériels l'organisateur doit-il tenir à disposition de l'arbitre ?

- un ruban de 50m minimum
- une fausse équerre pour mesurer l'inclinaison des cibles
- une pige pour mesurer la hauteur des ors
- un peson pour mesurer la puissance des arcs à poulies

(Afin d'éviter les contestations, le peson de référence pour contrôler la puissance des arcs à poulies est celui de l'arbitre responsable ou désigné par l'arbitre)

1.7 Donnez la liste des équipements personnels (matériel de l'arbitre) dont doit être pourvu un arbitre lorsqu'il s'apprête à diriger une compétition officielle.

- Mètre à ruban ou pliant (minimum 2m) ;
- Sifflet
- Loupe
- Chronomètre
- Jumelles
- Bloc- notes
- Stylos rouge + bleu ou noir
- Le règlement pour la compétition concernée
- Cartons jaune et rouge ;
- Matériel (compas à pointes sèches ou autre) pour juger la flèche la plus près du centre
- Matériel de contrôle des dimensions (diamètre des pointes et tubes ; anneau de 122 mm arcs nus ; overdraw...)

1.8 Les championnats Beursault

a) Un tireur souhaite participer au championnat de France Beursault : où peut-il effectuer sa qualification ?

Dans une compétition Beursault inscrite au calendrier fédéral (concours qualificatif, championnat régional, départemental,...) ou au Bouquet Provincial.

b) Existe-t-il plusieurs tableaux de qualification (niveaux de championnats), lesquels ?

Départemental, Régional (selon les départements ou régions), championnat de France.

c) Comment le compétiteur fait-il valider sa qualification ?

Le compétiteur présente son passeport sportif à l'arbitre du concours qualificatif et/ou au greffe du bouquet pour faire valider, à la page prévue à cet effet, son score et sa participation au tir du Bouquet (au préalable son club ou sa compagnie devra avoir été présent au défilé du Bouquet Provincial).

L'organisateur du Bouquet provincial mentionnera, sur le classement individuel, le n° d'agrément du club de chacun des tireurs.

d) Que doit faire un compétiteur beursault pour participer au championnat départemental ou de ligue ?

S'inscrire auprès de l'organisateur et justifier de la qualification départementale ou de ligue si elle est demandée.

e) Quelles sont les modalités que le compétiteur doit suivre pour participer au championnat de France ?

Dès l'obtention de la qualification et après vérification de l'exactitude de tous les éléments (adresse, catégorie d'âge et d'arme), il appartient à l'archer d'envoyer les justificatifs à la FFTA (en pli non recommandé) :

1. Photocopie de la licence.
2. Photocopie de la page de qualification du passeport sportif.
3. Un chèque individuel correspondant au montant de l'inscription fixé par la Fédération.
4. Le justificatif de participation au tir du Bouquet.

L'envoi est à adresser à la FFTA, au plus tard 10 jours avant le Championnat de France, le cachet de la Poste faisant foi.

QUESTION 2 (45 points)

2.1 Tir fédéral : la marque et le contrôle des scores sur les feuilles de marque.

a) Expliquez les règles de sécurité pour la position des feuilles de marque sur le terrain de la compétition.

Pour éviter de se blesser sur les flèches en cible, les feuilles de marque doivent être déposées à au moins 2m devant les cibles.

b) Les feuilles de marque sont-elles identiques pour toutes les cibles en tir fédéral ?

OUI il existe un modèle de feuille de marque unique.

c) Comment sont corrigées les erreurs sur les feuilles de marque ?

Une erreur constatée lors de l'enregistrement des valeurs de flèches peut être corrigée par un arbitre dans la mesure où les flèches sont toujours en cible et n'ont pas été touchées.

Une erreur sur le total d'une volée ou sur le cumul des points (les valeurs de flèches sont correctes) peut être corrigée par l'arbitre même après le retrait des flèches de la cible.

L'arbitre fait la correction en rouge et appose sa signature en face de la correction.

d) La responsabilité de l'archer par rapport à sa feuille de marque : que doit-il faire ou vérifier ?

Les feuilles de marque doivent être remplies correctement et sans rature [valeur de flèche, nombre de 10 et de X] et contrôlées par le compétiteur à la fin de chaque volée.

Les compétiteurs sont responsables de leurs scores ; à la fin de la compétition, ils doivent impérativement :

- 1) Contrôler leurs scores [feuille de marque et double marque] et s'assurer que le marqueur a signé.
- 2) Signer les deux feuilles de marque. Cette signature atteste que l'archer est d'accord avec :
 - la valeur de chaque flèche
 - le nombre de 10 et de X,
 - le total général

e) Comment sont contrôlées les feuilles de marque par le greffe ? Comment est géré le score d'un compétiteur dont la marque et la contre marque n'ont pas le même score ?

Une quelconque information manquant sur la feuille de marque sera considérée comme inexistante pour le classement.

Si, entre les deux feuilles de marque, il y a une différence de valeur de flèche ou de total général, le score le plus bas sera pris en compte.

Lorsqu'une erreur est constatée dans le total général et le classement du compétiteur, cette erreur peut être corrigée par le greffe sous la responsabilité de l'arbitre responsable du concours ou faire l'objet d'une réclamation selon les règles habituelles de la part du compétiteur qui s'estimerait être lésé. Toutefois un compétiteur ne peut remettre en cause sa propre signature.

Dans cette procédure, il est essentiel qu'aucune valeur de flèche ne soit modifiée.

2.2 L'organisateur doit prévoir une assistance médicale et de secours. Quelles dispositions doit-il prendre ?

L'organisateur est tenu de prendre toutes dispositions pour assurer l'assistance médicale et les secours en cas de besoin : équipe de secouristes [1 ou plusieurs postes] pour les compétitions de grande ampleur, ligne téléphonique ou portable, numéro de téléphone d'un médecin de garde ou SAMU. Il veillera à l'élaboration d'un plan d'approche des secours et d'évacuation.

L'arbitre devra, avant la compétition, rappeler cette obligation à l'organisateur.

2.3 Vous êtes responsable d'un qualificatif beursault,

a) Quels sont les points à vérifier au greffe ?

Le nombre d'inscrits à chaque départ.

La composition des pelotons : *Minimes et Benjamins en début de peloton.*

La présence du marqueur, du garde panton

b) Quels sont les points à vérifier sur le pas de tir ?

L'organisation de l'entraînement.

Les distances de tir des catégories *50 & 30m.*

La hauteur des cartes.

La sécurité : gardes, bonne utilisation des portillons ou autres systèmes de barrières.

c) Quels sont les points à vérifier juste avant le départ des pelotons ?

Si les pelotons sont complets.

L'appel des compétiteurs en leur donnant l'ordre de tir.

Donner le départ du tir en accord avec le garde-panton.

2.3 Lors d'une compétition Fédéral, le rythme de tir est A/B/C ; un concurrent est sujet à "un refus". Il appelle l'arbitre pour signaler l'incident.

Expliquez la procédure à suivre.

Les trois compétiteurs tirent sur le même blason : les trois compétiteurs de la cible s'arrêtent de tirer.

À la fin de la volée, l'arbitre et le compétiteur victime du refus se rendent à la cible pour repérer l'impact du refus. L'arbitre notera la valeur de l'impact que le compétiteur cochera (si l'arbitre trouve plus d'un impact non coché, la flèche aura la valeur de l'impact non coché le plus bas dans les zones marquantes). La flèche restera derrière la cible. Au retour les compétiteurs de cette cible pourront tirer les flèches restantes à raison de 40 secondes par flèche.

Lors de l'enregistrement des scores, l'arbitre y participe en donnant la valeur de la flèche ayant eu le refus.

2.4 En fédéral, une compétitrice s'aperçoit, au moment où c'est son tour de tirer, qu'elle a oublié ses flèches en cible. Le tir sera-t-il interrompu ? Quelle est la procédure à suivre dans un tel cas ?

NON, le tir ne doit pas être interrompu.

Procédure :

- Si la compétitrice dispose d'autres flèches, elle peut les utiliser, mais avant son tir, elle doit en avertir l'arbitre et faire contrôler ses nouvelles flèches. Au moment de l'enregistrement des points, l'arbitre accompagnera les compétitrices à la cible et contrôlera que les valeurs des flèches oubliées (cochées) ont bien été enregistrées. L'arbitre doit contrôler l'enregistrement de la valeur des nouvelles flèches de cette compétitrice.
- Si la compétitrice ne dispose pas d'autres flèches, elle ira les chercher à la fin de la volée en cours et l'arbitre lui fera rattraper la volée manquante au moment le plus opportun ou à la fin de la série.

2.5 Un compétiteur sur un concours fédéral a un moucheron dans l'œil.

a) Que doit-il faire ?

Prévenir l'arbitre qu'il a un problème corporel non prévisible.

b) Que doit faire l'arbitre ?

L'arbitre allouera au compétiteur 15min pour résoudre le problème.

QUESTION 3 (10 points)

Le contrôle des licences au greffe.

3.1 Quels sont les types de licence ouvrant droit à une compétition officielle FFTA ?

La licence FFTA de type "A" ou "J" ou "P" (sous conditions) en cours de validité.

3.2 Par qui est opéré le contrôle des licences au greffe ?

Par l'organisateur sous le contrôle ou avec l'aide de l'arbitre.

3.3 Quel(s) document(s) ou justificatif(s) doit présenter un tireur pour être admis sur une compétition ?

L'un des documents ou justificatifs suivants (un seul suffit) :

- une « attestation de licence » papier avec photo.
- une « attestation de licence dématérialisée avec photo » sur un support informatique : type Smartphone ou tablette.
- la communication du n° de licence (ou nom, prénom) avec justificatif officiel d'identité.
- le passeport sportif comportant la photo + le n° de licence.

3.4 Le certificat médical peut-il être exigé au greffe ? Pourquoi ?

L'obtention d'une licence ouverte à la compétition sous-entend lors de sa souscription, un contrôle strict de l'attestation de non contre-indication à la pratique en compétition par le président de club. De ce fait cette pièce ne fait pas partie des justificatifs qui peuvent être demandés au greffe d'une compétition, sauf pour le cas des poussins.

Dans le cas des poussins âgés de 8 ans ou plus, le CM peut être établi par tout docteur en médecine si la puissance marquée de l'arc est inférieure ou égale à 18 livres ; le CM doit être établi par un médecin agréé FFTA si la puissance marquée est supérieure à 18 livres. L'arbitre doit vérifier le respect de cette règle.